



annulation reconnaissance anticipée de paternité

Par **laetitiaf24**, le **20/07/2011 à 14:08**

bonjour,

je suis séparée de mon mari et je suis tombée enceinte d'un autre homme qui a reconnu l'enfant

d'un commun accord nous ne souhaitons pas qu'il soit le père

est il possible d'annuler la reconnaissance ? ou le simple fait de ne pas la présenter le jour de la déclaration suffit-il?

merci d'avance

Par **rugbys**, le **20/07/2011 à 14:38**

!!!! cet enfant a un père, ce n'est pas à vous de le choisir, si le monsieur a reconnu l'enfant, il sera son père, s'il ne souhaite "plus" l'être, il devra entamer une procédure.

Il aurait fallu choisir [citation]d'un commun accord [/citation]de ne pas le faire !

!!!!